

Cahier de doléances du Tiers État de Graveron (Eure)

Cayer de doleances de la paroisse de Graveronⁱ

Les habitants de la paroisse de Graveron, paroisse composée seulement du syndic et seul fermier et de quatre autres habitants, ne peuvent être représentés que par le syndic

Leurs doléances étant communes à beaucoup d'autres paroisses et relatives à la misère du temps, espèrent et se reposent sur les bontés annoncées par leur souverain dont ils ne doutent nullement.

Le dit cayer arrêté issu de la messe paroissiale le huit mars 1789 présence de m^e Eustache Marais, Jean B^{te} Fortier, Pierre Deros et Pierre Barnabé Augé qui ont signé ainsi que le double et ont remis le présent à M^e Eustache Marais fils et syndic de ladite paroisse qui a accepté

ⁱ Graveron, Saint-Meslain et Sémerville fusionnent en 1844.